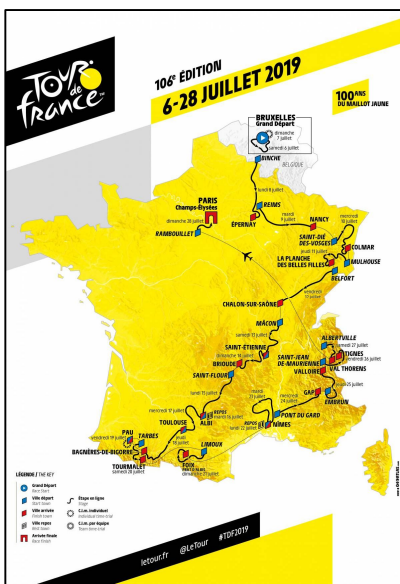




Le Petit Journal

Tour de France 2019



Comme vous le savez sans doute, le Tour de France arrivera à Gap le 24 juillet prochain en passant, comme en 2006 et pour la 11^{ème} fois, par le Col de la Sentinelle.

Cette belle étape de 206,5 km traversera Tallard puis Lettret avant d'arriver sur notre commune. Au quartier des Tancs, les coureurs s'attaqueront à la montée du Col de la Sentinelle avant de redescendre vers la ligne d'arrivée.

De nombreuses contraintes de circulation vont être mises en place sur la partie sud du département et notamment sur notre commune :

- Pour la RD 942 entre Tallard, Lettret, l'ancien carrefour des pêcheurs, le Marché Paysan et les Tancs : fermeture complète de la route dès 14 h et jusqu'à 18 h 30. Interdiction de stationner en dehors des parkings aménagés.
- Pour la RD 900 b (Route de la Luye) : Fermeture du carrefour des Pêcheurs à l'embranchement de la Route des Près sauf pour les riverains munis d'un accès qui pourront circuler jusqu'à 13 h 30. Interdiction de stationner.
- Pour la RD 942 a, du carrefour des Tancs jusqu'aux Emeyères en passant par le village et le Col de la Sentinelle, la circulation sera :
 - limitée **dès 8 h** aux seuls riverains munis d'un "accès riverain",
 - interdite à tous véhicules dès 14 h et jusqu'à 18 h 30,
 - Le stationnement sera interdit en dehors des parkings aménagés.

Les conditions de circulation seront extrêmement difficiles ce jour-là et notamment sur Gap. Nous vous conseillons donc, dans la mesure du possible, de limiter vos déplacements.

Horaires prévisionnels de passage :

- **Carrefour des pêcheurs :**
 - Caravane : 15 h 08
 - Course : entre 16 h 43 et 17 h 08
- **Carrefour des Tancs :**
 - Caravane : 15 h 14
 - Course : entre 16 h 48 et 17 h 14
- **Traversée du village :**
 - Caravane : 15 h 20
 - Course : entre 16 h 53 et 17 h 20
- **Arrivée à Gap :**
 - Caravane : 15 h 39
 - Course : entre 17 h 11 et 17 h 39

Vous trouverez ci-dessous, 2 badges "riverains" qui vous permettront de circuler sur la D 942 a (Gap - Jarjayes - Les Tancs) de 8 h à 14 h.

En cas de besoin supplémentaire, merci de vous rendre en mairie, aux horaires habituels d'ouverture.

Jarjayes prépare le Tour

Si vous empruntez le parcours du Tour, vous ne pourrez pas la manquer ! Cette gigantesque structure de plus de 400 kg et près de 6 m de haut avec un cycliste à l'intérieur d'un hexagone, a été installée dans la montée du Col de la Sentinelle à Jarjayes.

Cette œuvre d'art a été construite par Jean-François VIGER en 2016, à l'occasion du passage du Tour de France dans son village de Treauville dans la Manche.

Depuis, Mme Monique MAHIEU, Maire de Treauville, et son équipe de bénévoles ont pour but de l'installer chaque année dans un village traversé par le Tour.

Après Treauville en 2016, le cycliste a été installé en 2017 à Vendevre Sur Barse (Aube), puis en 2018 au Petit Bornand les Glières (Haute-Savoie).

C'est donc à Jarjayes qu'il fait étape en 2019 avant de poursuivre son tour de France !



L'équipe de bénévoles lors de l'installation le 19 mai dernier.



M. Jean-Baptiste ROTA, Maire de Vendeuvre Sur Barse, Mme Christelle MAECHLER, Maire de Jarjayes, M. Jean-François VIGER, constructeur, M. Marc CHUARD, Maire du Petit Bornand Les Glières et Mme Monique MAHIEU, Maire de Tréauville lors de la remise du livre d'or le 19 mai 2019.

Et si à l'occasion de cet anniversaire du Maillot Jaune, nous décorions notre village en jaune ?

Même la nature du Col de la Sentinelle se met en jaune pour le passage du Tour, alors pourquoi pas notre village ?

Fleurs, fanions, banderoles, tshirts... Quelles seront les idées les plus originales ?



Le Maillot Jaune à 100 ans !



2019 marquera le 100^{ème} anniversaire du Maillot Jaune.

Voici donc une petite rétrospective sur le Tour de France de 1919 :

En 1919, 155 cyclistes ont pris la route pendant presque 1 mois. Avec une moyenne de 24,056 km/h, ils ont parcouru 5 560 km en 15 étapes :

- Etape 1, le 29/06/19 : Paris - Le Havre
- Etape 2 le 1/07/19 : Le Havre - Cherbourg en Cotentin
- Etape 3 le 3/07/19 : Cherbourg en Cotentin - Brest
- Etape 4 le 5/07/19 : Brest - Les Sables
- Etape 5 le 7/07/19 : Les Sables - Bayonne
- Etape 6 le 9/07/19 : Bayonne - Luchon
- Etape 7 le 11/07/19 : Luchon - Perpignan
- Etape 8 le 13/07/19 : Perpignan - Marseille
- Etape 9 le 15/07/19 : Marseille - Nice
- Etape 10 le 17/07/19 : Nice - Grenoble
- Etape 11 le 19/07/19 : Grenoble - Genève
- Etape 12 le 21/07/19 : Genève - Strasbourg
- Etape 13 le 23/07/19 : Strasbourg - Metz
- Etape 14 le 25/07/19 : Metz - Dunkerque
- et Etape 15 le 27/07/19 : Dunkerque - Paris

L'étape la plus proche de chez nous, Nice-Grenoble, a été remportée par Honoré BARTHELEMY, mais c'est Eugène CHRISTOPHE qui a remporté le maillot jaune ce jour-là !



Eugène CHRISTOPHE

Club vélo de Valensole



Samedi 25 mai dernier, un groupe d'une vingtaine de jeunes de l'association sportive de l'école de Valensole, encadrée par leur instituteur, M. SPINOSA, a fait étape à Jarjayes où un maillot jaune leur a été remis symboliquement au Col de la Sentinelle.



Cérémonie du 8 mai

C'est sous une pluie battante que s'est déroulée cette année la cérémonie d'hommage du 8 mai.

Malgré ces conditions climatiques, de nombreux habitants sont venus assister à ce moment de recueillement en présence d'une délégation de Sapeurs Pompiers de Gap et de militaires du CFIM (Centre de Formation Initiale Militaire).



PLU

Le PLU a été arrêté par le Conseil Municipal le 14 mai dernier et envoyé pour validation aux Personnes Publiques Associées (DDT, SCOT, Chambre d'Agriculture, Préfecture...). Elles auront trois mois pour élaborer leur réponse. Ensuite, un Commissaire Enquêteur sera désigné dès la mi-septembre et recevra les éventuelles remarques pendant un mois. Il aura ensuite encore un mois pour rédiger son rapport.

Si ce calendrier prévisionnel est respecté, le nouveau PLU devrait être approuvé en fin d'année 2019.



Relevés de vitesses

Dernièrement, deux radars de vitesse ont été installés aux entrées du village :

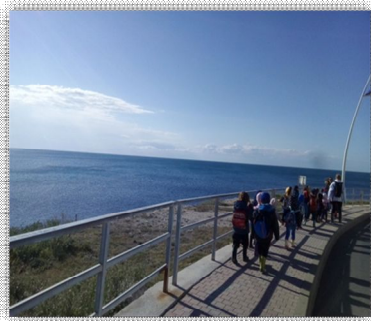
- le 1^{er} au niveau du lotissement de Champ Long à l'extérieur de l'agglomération,
- et le second au niveau de l'école, donc en agglomération.

Voici, ci-dessous, quelques informations issues de ces relevés :

- Au niveau de Champ Long : hors agglomération - vitesse limitée à 80 km/h, 3 049 véhicules contrôlés dans les 2 sens :
 - Dans le sens Gap - Jarjayes : 1 550 véhicules - Vitesse moyenne 60 km/h
 - Dans le sens Jarjayes - Gap : 1 499 véhicules - Vitesse moyenne : 64 km/h
- Au niveau de l'école : en agglomération - vitesse limitée à 50 km/h, 1 023 véhicules contrôlés dans les 2 sens :
 - Dans le sens Valserrès - Jarjayes : 538 véhicules - Vitesse moyenne 52 km/h
 - Dans le sens Jarjayes - Valserrès : 485 véhicules - Vitesse moyenne : 58 km/h

Des nouvelles de l'école Pierre-Bossy

Cette année, les élèves de l'école Pierre Bossy ont travaillé sur le thème de la mer et des animaux marins. Pour finaliser ce projet, tous les élèves de l'école sont partis trois jours (du 25 au 27 mars 2019) à Sausset-les-Pins dans les Bouches-du-Rhône.



Lors de ce séjour, les plus petits sont partis à la découverte du village de Sausset tandis que les plus grands ont exploré la garrigue. Tous ont pratiqué la pêche à pieds, ils ont visité le port. Enfin, ils ont pu observer et toucher tous les animaux marins de l'aquarium tactile du centre « La Côte Bleue ».



Ils connaissent désormais tous les secrets du milieu marin.

La fête de fin d'année de l'école aura lieu vendredi 28 juin prochain. Au programme : spectacle des enfants, buvette, sandwichs... Venez nombreux soutenir la coopérative scolaire !

La journée d'accueil des nouveaux élèves aura lieu lundi 1er juillet de 10 h 30 à 11 h 30.

Les enfants de l'école, en collaboration avec l'association Terr' Agir et l'ONF, ont planté 42 arbres sur des terrains communaux situés en face des Côteaux.

Lors d'une visite, ils se sont rendus-compte que leurs arbres avaient été arrachés.

Cet acte d'incivisme est inadmissible en encore plus lorsqu'il s'agit de massacrer le travail effectué par les enfants de Notre village.

Cette offense faite aux enfants de l'école ainsi qu'à leur démarche écologique ne peut être que l'œuvre de personnes indignes, méprisables et viles.

Christelle MAEHLER.

Coupe de bois : Rappel

Petit rappel : La coupe de bois se termine le 30 juin prochain !

Passée cette date, il ne sera plus possible de couper ni de ramasser le bois déjà coupé.

Bibliothèque

1. Nuit de la lecture

La Nuit de la lecture 2019 s'est déroulée le **samedi 19 janvier** à Jarjayes de 16h à 21h en présence de jeunes enfants, d'ados et d'adultes.

Les jeunes enfants ont pu écouter des contes de C. Zarcate, A. Gaussel, J.L. Le Craser, J. Darwiche et B. Jacques lus par Eric Compiègne, ainsi que deux fables de La Fontaine lues par deux enfants de l'atelier théâtre de l'école. Puis les adultes ont entendu une nouvelle d'E. E. Schmitt, « L'empoisonneuse », racontée par Gilles Fleury.

La Nuit de la lecture a aussi permis aux enfants de jouer à des jeux de société fournis par Ludambule (ludothèque itinérante), aux ados et aux adultes, munis d'ipads, de jouer eux aussi en recherchant l'assassin de l'énigme policière « Qui a tué Lemaure ? », proposée en exposition interactive par la Bibliothèque Départementale.

La belle kitchenette de la bibliothèque a permis de servir chocolat et vin chauds.

Des enfants, accompagnés de parents, passionnés par les jeux... Des pères et mères en duo avec leurs ados, écouteurs aux oreilles, concentrés sur l'énigme policière... Des adultes debout, après les lectures, bavardant avec les conteurs et des voisins, en sirotant leur vin chaud... Pour une première fois, ce fut une belle réussite.



2. Atelier Informatique

Depuis le samedi 6 Avril, 8 habitants, de 11 à 71 ans, participent au premier «atelier informatique» animé par Philippe Ronzevalle : plaisir de se rencontrer autour de ce moment d'apprentissage indispensable aujourd'hui.

La Bibliothèque municipale a proposé cet atelier avec pour objectifs d'initier des personnes «déconnectées» (sachant que 20% des français ne savent pas se connecter à Internet), de se familiariser à l'usage de l'informatique en particulier pour des démarches administratives, mais aussi des recherches de lectures ou d'informations, et d'aborder tous les thèmes liés à l'utilisation de l'informatique (tablette, smartphone, photos, courrier, etc.).

Ce premier module se tient 2 fois par mois jusqu'en juin et reprendra à partir de septembre.

Jarjays, 450 habitants, se met dans la bonne humeur à l'heure du numérique !



3. Subventions

En mars, nous avons répondu à l'«Appel à projets d'actions culturelles des bibliothèques publiques» du département (Plan de développement de la lecture publique PDLP) et constitué un dossier de demande de subvention. Nous avons obtenu 260 euros, investissement, pour du matériel informatique et 846 euros, fonctionnement, pour les ateliers informatique et écriture.

4. Divers

- Fleurissement : ce printemps les bacs de fleurissement ont repris vie, une partie des plants sont fournis par la mairie et d'autres sont les initiatives des habitants riverains

- Goûter : le mardi après-midi des usagers de la bibliothèque ont pris l'habitude de se retrouver autour d'un goûter, échange de recettes, papotage. N'hésitez pas à venir boire un café, un thé, partager un gâteau !

- Projets automne : l'atelier informatique reprendra 2 fois par mois, un atelier d'écriture sera ouvert

Dans notre petit village, la bibliothèque se veut un «troisième lieu» entre domicile et travail, selon les orientations souhaitées par le ministère de la culture pour les bibliothèques du 21^e siècle : lieu convivial, lieu de rencontres, de culture où on peut venir pour lire bien sûr, apprendre, mais aussi jouer, échanger, rencontrer.

Après 4 années de fonctionnement, les activités continuent à se développer malgré une équipe de bénévoles très réduite et grâce à l'aide pour les animations d'habitants du village... Merci à Michel, Hélène, Anne Luce, Cécilia, Emilie !

Comme l'écrit l'écrivain, d'origine haïtienne, Dany Laferrière : «**Les livres en bibliothèque c'est comme un restaurant où les repas sont gratuits**»

La bibliothèque est fermée le mardi pendant les vacances scolaires et ouverte deux samedis matins : 20 juillet et 17 août de 10h30 à 12h30



Des nouvelles de Jarjays Animation

Jarjays Animation année 2019

- **2 février** : fête des crêpes, boissons, crêpes et taureau mécanique offerts
- **13 avril** : repas dansant, gardiane de taureau et animation musicale de 19h à 2h du matin, 111 personnes avec une super ambiance

Evènements à venir :

- **29 juin** : fête de la St Pierre de 19h à 2h du matin
Concours de boules, kermesse et château gonflable l'après-midi
18h concert d'accordéon - 19h à 2h : animations avec DJ A'tem
Repas : chilli con carne et plateaux végétariens et aussi hot dogs, frites, crêpes, glaces et buvette
- **24 juillet** : buvette sur la place de l'église pour le passage du Tour de France
- **18 août** : buvette dans le parc du château à l'occasion de l'animation "chorales itinérantes" proposée par Kevin Oss
- **8 septembre** : thé dansant à 15h à la salle polyvalente avec Elena et Emmanuel Patras
- **Fin décembre** : fête de fin d'année

Si vous voulez soutenir nos actions, vous pouvez adhérer à Jarjays Animation et nous aider lors des manifestations

L'équipe de Jarjays Animation



Association Trois Châteaux



Dans le cadre de l'évolution nécessaire de notre Association, le Bureau de l'ATC a rencontré M. Kevin OSS, Directeur des Chorales; habitant la commune et membre de l'ATC. Nous avons convenu de collaborer dans l'action musicale et vocale qu'il déploie en cette année 2019.

Ainsi, l'ATC informera ses membres des actions prévues au cours de l'été 2019. En juillet, la chorale se fera entendre, comme elle l'a fait antérieurement dans les murs de la chapelle du site de Trois Châteaux. En Août, des récitals choraux sont envisagés en divers points du village: site de Trois Châteaux, Eglise paroissiale, parc du château.

Les dates, non encore fixées pour des raisons d'organisation, vous seront communiquées par mail ou par circulaire.

Nous comptons sur une assistance nombreuse et nous vous adressons nos remerciements.

Gérard NICOLAS

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

Séance du 6 novembre 2018

Etaient présents : Mesdames Christelle MAECHLER, Nathalie MECHIN, Valérie BORDIGA, Sandrine DE AGOSTINI, Cécile FAURE, Sandrine GARNAUD et Messieurs Julien Nantas, Bernard GUILLAUME, Maurice CŒUR, Christophe CŒUR.

Procuration : Monsieur Rougon a donné procuration à Monsieur Maurice Coeur

Le quorum étant réuni, la séance, présidée par Madame Christelle MAECHLER, est ouverte à 20h00.

Madame le Maire propose à Monsieur Christophe Cœur d'être secrétaire, celui-ci refuse par manque de temps, Monsieur Maurice Cœur refuse à son tour. Madame le Maire propose à Madame Sandrine Garnaud, proposition approuvée par tous les membres du conseil présents.

Madame le Maire met au vote le compte du Conseil Municipal du 10 juillet 2018

Vote : 1 abstention (Christophe CŒUR) - 10 pour.

- Délibération approbation du rapport du CLET : La commission locale de l'évaluation des charges transférées à l'agglomération s'est réunie pour évaluer le montant de l'attribution qui sera versée à chaque commune pour compenser les transferts de fiscalités et de compétences à la communauté d'agglomération. Pour la commune le montant s'élève à 53209.71 euros. Le conseil municipal approuve le rapport du CLET
Vote : 2 contre (Maurice cœur, Jean-Claude ROUGON) - 9 pour.
- Délibération transfert de compétences natation scolaire, centre de loisirs sans hébergement, école de musique : Suite à la réunion du conseil communautaire du 20 septembre 2018 les compétences natation scolaire, centre de loisirs sans hébergement et école de musique ont été acceptées dans les compétences facultatives. Toutes les communes de l'agglomération sont invitées à délibérer afin de donner leur avis .
Le conseil municipal émet un avis favorable à cette décision.
Vote : 2 abstentions (Maurice Cœur , Jean claud Rougon) - 9 pour.
- Délibération transfert de l'emprunt assainissement à la communauté d'agglomération et délégation de signature au maire pour les documents s'y afférent : L'assainissement étant désormais une compétence de la communauté d'agglomération les emprunts s'y afférent doivent également être transférés.
L'emprunt de 150000 euros correspondant à des travaux d'aménagement du Fraissy ainsi que de l'assainissement, va être transféré à la communauté d'agglomération à hauteur de 48084.47 euros (restant à payer de la partie assainissement)
Le conseil municipal valide le transfert de l'emprunt et autorise madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Monsieur Maurice CŒUR émet des doutes quand au côté économique pour la commune, et soulève son inquiétude pour l'avenir du rôle du maire en général qui tend vers une baisse des compétences communales. Madame le maire l'informe que l'assainissement est déjà une compétence obligatoire de l'agglomération et qu'il est donc logique que se soit cette dernière qui supporte l'emprunt mais qu'effectivement de plus en plus de compétences qui étaient municipales vont tendre à être à la charge de la communauté d'agglomération.
Vote 11 pour
- Délibération avancement de grade Gilles ILLY : Monsieur ILLY étant actuellement employé comme adjoint technique territorial de deuxième classe sera promu adjoint technique territorial principal deuxième classe. Il convient donc de supprimer le poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe et ouvrir un poste d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe.
Le conseil municipal délibère en ce sens
Votes : 10 pour - 1 abstention (Cécile Faure)
- Délibération pour extension de réseaux : Le GAEC du Grand Cèdre a déposé une demande de permis sur un terrain agricole pour une stabulation. Cette zone n'étant desservie par aucun réseaux et afin que cette charge n'incombe pas à la commune Le service urbanisme propose une convention avec le GAEC afin que cette extension soit à la charge du pétitionnaire comme le prévoit le code de l'urbanisme.

Après demande de devis le coût de raccordement à l'électricité est estimé à 14621.62 € HT celui de l'eau à 15000€HT
Le conseil autorise madame le maire à signer la convention avec le GAEC qui prendra donc à sa charge tous les coûts des travaux en cas de raccordement.

Voté à l'unanimité.

6. Délibération primes de fin d'année du personnel : Madame le Maire propose une prime de 265 € pour le personnel titulaire, puis un panier gourmand pour Madame Christine GUILLAUME non titulaire. Le conseil municipal délibère et accepte cette délibération à l'unanimité.

7. Délibération décision modificative n°3 – Voirie 2009

- Investissement /dépenses/chapitre 041/ C/2151 = +16.981,02 €
- Investissement/ recettes/chapitre 041/C/10222 = +2.596,00 €
- Investissement/recettes/chapitre 041/C/1323 = + 7.828,25 €
- Investissement/recettes/chapitre 041/C/13251 = + 711,59 €
- Investissement/recettes/chapitre 041/C/2313 = + 5.845,18 €

8. Délibération décision modificative n°4 – Voirie 2011

- Investissement/dépenses/chapitre 041/C/2151 = + 30.099,83 €
- Investissement/recettes/chapitre 041/C/10222 = + 4.601 €
- Investissement/recettes/chapitre 041/C/1323 = + 8.000 €
- Investissement/recettes/chapitre 041/C/13251 = + 1.500,45 €
- Investissement/recettes/chapitre 041/C/2313 = + 15.998,38 €

9. Délibération décision modificative n°5 – Voirie communale 2012

- Investissement/dépenses/chapitre 041/C/2151 = + 31.258,80 €
- Investissement/recettes/chapitre 041/C/10222 = + 4.771 €
- Investissement/recettes/chapitre 041/C/1323 = + 7.500 €
- Investissement/recettes/chapitre 041/C/13251 = + 1.500 €
- Investissement/recettes/chapitre 041/C/2313 = + 17.487,80 €

10. Délibération décision modificative n°6 – Voirie rurale 2012

- Investissement/dépenses/chapitre 041/C/2151 = + 449,22 €
- Investissement/recettes/chapitre 041/C/10222 = + 68 €
- Investissement/recettes/chapitre 041/C/13251 = + 18,83 €
- Investissement/recettes/chapitre 041/C/2313 = + 369,39 €

11. Délibération décision modificative n°7 – Voirie 2013

- . Investissement/dépenses/chapitre 041/C/2151 = + 17.445,94 €
- . Investissement/recettes/chapitre 041/C/10222 = + 2.667 €
- . Investissement/recettes/chapitre 041/C/1323 = + 7.500 €
- . Investissement/recettes/chapitre 041/C/13251 = + 1.462,25 €
- . Investissement/recettes/chapitre 041/C/2313 = + 5.816,69 €

12. Délibération décision modificative n°8 – Voirie 2014

- . Investissement/dépenses/chapitre 041/C/2151 = + 20.180,13 €
- . Investissement/recettes/chapitre 041/C/10222 = + 3.264 €
- . Investissement/recettes/chapitre 041/C/1323 = + 8.579 €
- . Investissement/recettes/chapitre 041/C/2313 = + 8.337,13 €

13. Délibération décision modificative n°9 – Frais d'études suivies de travaux

- . Investissement/dépenses/chapitre 041/C/2138 = 9.504,79 €
- . Investissement/dépenses/chapitre 041/C/2151 = 1.076,40 €
- . Investissement/dépenses/chapitre 041/C/2135 = 4.680 €
- . Investissement/recettes/chapitre 041/C/2031 = 15.261,19 €

Le conseil municipal a voté à l'unanimité toutes les décisions modificatives.

Questions diverses.

- Le SYMe05 va effectuer un enfouissement d'une ligne électrique à Saint Martin dont les fils sont à nu afin de sécuriser le réseau. Celui-ci propose de faire de même pour l'éclairage public de cette zone qui sera à la charge de la commune pour un montant d'environ 1500€ HT. Une délibération sera proposée en temps et en heure.
- Lotissement Champ Long. Madame le maire informe l'ensemble du conseil municipal des différentes démarches et problématiques rencontrées sur ce dossier
- Deux personnes ont fait une proposition de convention afin que la commune déneige moyennant paiement leur chemin privé. Après concertation des membres présents, le conseil refuse cette demande. En effet il serait très compliqué pour la commune de gérer les différentes tournées en incluant des demandes privées
- Madame le Maire informe le conseil de la réception d'une lettre anonyme dénonçant une construction illégale. un courrier sera fait au propriétaire.
- Rappel de quelques dates
 - Cérémonie du 11 novembre à 11h
 - Repas de aînés le 9 décembre 2018
 - Réunion PLU le 14 novembre 2018
 - Présentation du rapport annuel par Véolia le 4 décembre 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Séance du 8 janvier 2019

Étaient présents : Messieurs Julien NANTAS et Bernard GUILLAUME. Mesdames Christelle MAEHLER, Sandrine DE AGOSTINI, Valérie BORDIGA, Nathalie MECHIN et Cécile FAURE.

Excusé : Maurice COEUR

Absent : Christophe CŒUR et Jean-Claude ROUGON

Procuration : Sandrine GARNAUD a donné procuration à Nathalie MECHIN

Le quorum étant réuni, la séance, présidée par madame Christelle MAECHLER, maire, est ouverte à 20h00. Madame le maire propose Sandrine DE AGOSTINI comme secrétaire de séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Le conseil municipal a validé le dernier compte rendu de la séance du 06 novembre 2018 à l'unanimité.

POSE DE RIDEAUX OCCULTANT : La commune souhaite réaliser la pose de rideaux occultant dans la salle polyvalente. Le montant du devis s'élève à 723,88 € ht. Le conseil a délibéré à l'unanimité afin d'approuver le projet et solliciter le fonds de concours de la communauté d'agglomération à hauteur de 50%.

AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX : La commune souhaite réaliser l'aménagement d'une aire de jeux à côté du city stade. Le montant du devis s'élève à 4.997,24 € ht. Le conseil a délibéré à 1 abstention (Cécile FAURE) et 7 voix pour, afin d'approuver le projet et solliciter le fonds de concours de la communauté d'agglomération à hauteur de 50%.

INSTRUCTION DE L'URBANISME : Le service instructeur de l'urbanisme informe la commune qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, la part fixe passe de 1,50 € à 2€ par habitant et par an. La part variable appliquée aux différents actes reste inchangée. Le conseil a délibéré dans ce sens à l'unanimité.

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE – AMENAGEMENT CARREFOUR LOTISSEMENT CHAMP LONG : La commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 novembre 2018 pour l'ouverture des plis pour le choix d'un maître d'œuvre pour l'aménagement d'un carrefour au lotissement Champ Long. C'est IT05 qui a fait l'analyse des offres. C'est la société MG CONCEPT INGENIERIE qui a été retenue pour un montant de 6.030,00 € TTC. Le conseil a délibéré à 3 abstentions (Nathalie MECHIN, Sandrine GARNAUD et Cécile FAURE), 5 pour.

CREATION GESTION ET ENTRETIEN DES VOIES EQUIPEES DE LA FALAISE DE CEUZE : La communauté d'agglomération va prendre en charge une nouvelle compétence facultative, à savoir, la création, l'entretien et la gestion des voies d'escalades et des via-ferrata du massif de Céuze. Le conseil donne son accord et délibère à l'unanimité.

CREATION ENTRETIEN ET GESTION DES SENTIERS DE RANDONNEES PEDESTRES EQUESTRES ET VTT : La communauté d'agglomération va prendre en charge une nouvelle compétence facultative, à savoir, la création, l'entretien et la gestion des sentiers de randonnées pédestres, équestres et VTT. Le conseil donne son accord et délibère à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 11 janvier 2019 à 19h00 à la salle polyvalente
- La communauté d'agglomération prêtera 15 barrières pour le Rallye de Monte-Carlo. La reconnaissance du parcours se fera le 23 janvier, un point chaud sera installé sur le petit parking du cimetière. Le 24 janvier, jour du passage du rallye, un point chaud sera à la salle polyvalente. Un arrêté de circulation sera pris par la commune.
- La commune a reçu un courrier des Jeunes Agriculteurs en vue de la 4^{ème} édition, les 27 et 28 avril 2019, du salon de l'élevage haut-alpin, pour une participation à un prix. Le conseil a voté à 3 abstentions (Julien Nantas, Valérie Bordiga, Sandrine De Agostini), 3 contre (Nathalie Méchin, Bernard Guillaume, Sandrine Garnaud) et 2 pour (Madame le maire, Cécile Faure).
- Le site internet de la commune est en préparation.
- Monsieur Rémi BARDIN a acheté la maison de monsieur BARBESIER à Parrassac, il souhaite prendre à sa charge le coût des travaux afin d'avoir l'eau potable, Madame le maire explique que cela ne sera possible que s'il a le statut d'agriculteur.

La séance est levée à 21h35.

Séance du 5 mars 2019

Présents : Christelle Maechler, Valérie Bordiga, Sandrine de Agostini, Nathalie Méchin, Sandrine Garnaud, Cécile Faure, Julien Nantas, Bernard Guillaume, Maurice COEUR.

Procuration : Jean Claude Rougon à Maurice Coeur

Absent : Christophe Coeur

Le quorum étant réuni, la séance, Présidée par Madame Christelle MAECHLER, Maire, est ouverte à 20h00. Madame le Maire propose Monsieur Julien NANTAS comme secrétaire de séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a validé, le compte rendu de la séance du 08 Janvier 2019.

Le Conseil Municipal commence par l'intervention de Monsieur Gilles PLAUCHE de l'Office National des Forêts. Monsieur PLAUCHE est le remplaçant de Monsieur LHOMME. Cette intervention a pour but d'expliquer à l'ensemble du Conseil le document de gestion de la forêt signé avec l'ONF pour la période 2012-2031. Et entre autre la coupe de bois officielle qui sera réalisée prochainement par un professionnel. Monsieur PLAUCHE propose à l'ensemble du conseil une visite sur le terrain lorsque la coupe débutera.

Arrivée de Faure Cécile à 20h15 et Guillaume Bernard à 20h20

DELIBERATIONS

1. Convention avec le Centre Equestre de Gap-Jarjayes : Il existe à ce jour et depuis 2011 une convention nominative de location entre la Mairie de JARJAYES et Madame DESFARGES actuelle propriétaire du centre équestre pour la location de deux parcelles. Madame DESFARGES loue dorénavant son activité à Madame HUNERFURST. Il nous faut donc adapter cette convention à ce changement de gérant. Toutes les autres clauses de la convention seront reprises à l'identique. Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité.

2. Autorisation de dépenses en investissement pour le début d'exercice 2019 : Le budget 2019 étant voté en Avril prochain et afin de continuer à gérer la Commune dans la continuité, il faut prendre une délibération qui autorise à mandater des dépenses d'investissement pour le début de l'exercice 2019, la loi l'autorise à hauteur de 25% des dépenses d'investissement de l'année précédente. Seulement deux factures sont en attente : 761€ pour la société Cosoluce (logiciel) et 990€ pour IT05. Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité.

3. Demande de subvention au Département : Le Conseil Départemental lance un appel à projet « Action culturelle » des bibliothèques publiques avec la possibilité d'obtenir une subvention maximale de 1000 euros, soit 50% des dépenses. Nathalie MECHIN a réalisé un dossier. Pour compléter l'activité Bibliothèque, nous proposons la création de deux ateliers : Un d'écriture, pour 2 séquences de 3 fois 3h pour un coût de 612€, et un d'informatique 2 fois 2h par mois le samedi de 10h à 12h pour un coût de 1.080€, ainsi que la possibilité d'achat de matériel pour 500€. Madame le Maire propose de demander une subvention de 1.000€, soit le maximum à obtenir.

Le Conseil Municipal délibère 8 voix pour 2 abstentions (Maurice Cœur et Jean Claude Rougon)

QUESTIONS DIVERSES

1. 1^{ère} réunion pour le Tour de France. La route sera coupée le 24/07 prochain au moins 3h avant le passage des coureurs soit entre 13h et 14h. A suivre en fonction des prochaines réunions...

2. Suite à la demande de Madame Méchin concernant le déplacement du panneau d'entrée sud du village, une demande a été adressée à la DDT afin d'analyser la situation.

3. Compte rendu d'activité de la Salle Polyvalente par Sandrine GARNAUD. En 2018, 2.700€ de recette. Salle louée essentiellement par les habitants du village. Une seule location à des personnes extérieures au village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h34.

Séance du 9 avril 2019

Étaient présents : Messieurs Julien NANTAS, Bernard GUILLAUME et Maurice CŒUR. Mesdames Christelle MAECHLER, Cécile FAURE et Valérie BORDIGA.

Procuration : Jean-Claude ROUGON a donné procuration à Maurice CŒUR. Nathalie MECHIN a donné procuration à Christelle MAECHLER. Christophe CŒUR a donné procuration à Cécile FAURE, Sandrine GARNAUD a donné procuration à Julien NANTAS et Sandrine DE AGOSTINI a donné procuration à Valérie BORDIGA.

Le quorum étant réuni, la séance, présidée par madame Christelle MAECHLER, maire, est ouverte à 20h30. Madame le maire propose Bernard GUILLAUME comme secrétaire de séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal a validé à 8 voix pour, 2 abstentions (Jean-Claude ROUGON et Christophe CŒUR) et 1 contre (Maurice CŒUR), le dernier compte rendu de la séance du 5 mars 2019.

DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT APRES DEMISSION DU 2^{ème} ADJOINT

Sandrine DE AGOSTINI, 2^{ème} adjointe au maire, a présenté sa démission de son poste à madame la préfète qui l'a accepté, sans toutefois renoncer à son mandat de conseillère municipale. De fait, Bernard GUILLAUME, 3^{ème} adjoint, passe 2^{ème} adjoint selon l'ordre du tableau.

Suite à cette démission, le conseil souhaite réduire le nombre d'adjoints qui passe de trois à deux. Le conseil a délibéré à 9 voix pour et 2 abstentions (Jean-Claude ROUGON et Maurice CŒUR).

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales. Les taux restent fixés comme suit :

Taxe d'habitation	: 11.40%
Foncier bâti	: 14.41%
Foncier non bâti	: 81.52%

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE – ANNEE 2018

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part, et a délibéré dans ce sens à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CAISSE DE L'ECOLE – ANNEE 2018

Le conseil d'administration déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part, et a délibéré dans ce sens à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE

Le compte administratif de la commune a été voté à l'unanimité par le conseil municipal. Les résultats sont les suivants :

Fonctionnement : Dépenses : 250.289,01 € Recettes : 356.172,77 €

Investissement : Dépenses : 228.596,25 € Recettes : 336.023,50 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA CAISSE DE L'ECOLE

Le compte administratif de la caisse de l'école a été voté à l'unanimité par l'assemblée délibérante. Les résultats sont les suivants :

Fonctionnement : Dépenses : 23.133,37 € Recettes : 25.044,83 €

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2019 DE LA COMMUNE

Le budget principal 2019 a été voté par le conseil à l'unanimité.

Fonctionnement : Dépenses et Recettes : 43.869,00 €

Investissement : Dépenses et Recettes : 364.759,00 €

VOTE DU BUDGET 2019 DE LA CAISSE DE L'ECOLE

Le budget de la caisse de l'école 2019 a été voté par l'assemblée délibérante à l'unanimité.

Fonctionnement : Dépenses et Recettes : 28.900,00 €

AFFECTATION DES RESULTATS

Résultat de clôture fonctionnement	: + 233.592,21 €
Restes à réaliser dépenses	: 34.288,00 €
Résultat de clôture investissement	: + 4.207,02 €

Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 30.080,98 € (arrondi à 30.081), correspondant au résultat des restes à réaliser en dépenses retranché du résultat de clôture d'investissement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement par un titre de recettes au compte 1068. Le conseil a délibéré à l'unanimité.

REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT POUR TRANSPORT STRUCTURE TOUR DE FRANCE : La commune va accueillir le 24 juillet prochain le passage du Tour de France. A cette occasion, une structure métallique représentant un cycliste est prêtée par la commune de Tréauville (50), qui a elle-même accueilli le Tour de France en 2016. Madame le maire s'est déplacée avec le camion de la commune pour aller la chercher au Petit Bornand (74), où elle se trouve actuellement. Le conseil municipal a voté à l'unanimité sur présentation des justificatifs, afin de rembourser les frais de déplacement occasionnés, dont le montant s'élève à 194,21 €.

ENFOUISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC SAINT-MARTIN : Dans le cadre du programme environnement, le SYMEnergie05 va faire des travaux afin de procéder à la sécurisation de la ligne électrique au lieu-dit « Saint-Martin ». Cette ligne électrique n'est plus aux normes, les fils sont à nu et datent des années 1940. Les travaux d'aménagement sont à la charge du SYMEnergie05. Du fait de ces travaux, la commune va passer une convention avec le SYMEnergie05, afin de procéder à l'enfouissement de la ligne de l'éclairage public pour un montant de 2.160,00 € TTC. Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour autoriser madame le maire à signer cette convention.

EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE AU LIEU-DIT « PARRASSAC » : Monsieur Rémi BARDIN, jeune agriculteur, est actuellement propriétaire de parcelles au lieu-dit « Parassac ». Il a fait une demande en mairie pour avoir l'eau potable, afin de donner à boire à ses animaux. Monsieur BARDIN s'engage à prendre à sa charge tous les travaux liés à cette amenée d'eau, à savoir : travaux d'installation, canalisations, entretien. Le compteur se situera à la sortie du réservoir de la Roche, afin de ne pas ajouter de l'entretien au réseau communal. Une convention sera signée entre la commune et monsieur BARDIN. Le conseil municipal a voté à 7 voix pour et 4 abstentions (Cécile FAURE, Maurice CŒUR, Christophe CŒUR, Jean-Claude ROUGON).

QUESTIONS DIVERSES

- **Appel à projets « Tour de France »** : Le Département lance un appel à projets aux communes et associations où passe le Tour de France. Il encourage à se mobiliser autour de cet événement en proposant des projets d'animation ou des réalisations artistiques, créatives et originales. La commune va mettre en place un vélo géant qui a été fait par des bénévoles de la commune de Tréauville (50), et qui, chaque année, cherchent une commune d'accueil pour lui faire faire le Tour de France. Le montage du vélo se fera le 18 mai prochain avec l'aide de madame le maire de Tréauville et messieurs les maires de Vendevre sur Barse et du Petit Bornand, qui ont déjà accueilli cette structure.
- **Prévention routière** : La prévention routière et la municipalité organisent pour tous les retraités, une journée gratuite de sensibilisation à la sécurité routière le 28 mai prochain, avec diaporama, révision du code de la route, test avec un réactomètre et la possibilité de rencontrer des professionnels de la santé (opticien et audioprothésiste). Inscription obligatoire auprès de la mairie (10 personnes minimum). Des flyers vont être distribués par l'employé communal.
- Le Département a fait des contrôles de vitesse aux deux entrées du village sur la RD942A : au niveau de l'école, 85% des véhicules sont passés à 56km/h de moyenne dans les deux sens. A la sortie du village, côté Gap, 85% des véhicules sont passés à 55km/h de moyenne dans les deux sens, avec un véhicule flashé à 98km/h.
- Le Département autorise la commune à positionner un plateau traversant au niveau de l'école en passant une convention avec IT05, mais refuse de déplacer le panneau d'entrée en agglomération.
- Samedi 6 avril : 1^{er} atelier informatique à la bibliothèque, il y avait une dizaine de personnes.
- Prochain conseil municipal le 7 mai pour l'arrêt du PLU.
- Cérémonie du 8 mai à 11h00 devant le monument aux morts.

La séance est levée à 22h38.

Séance du 14 mai 2019

Étaient présents : Messieurs Julien NANTAS, Bernard GUILLAUME et Maurice CŒUR. Mesdames Christelle MAEHLER, Cécile FAURE, Sandrine GARNAUD, Nathalie MECHIN et Valérie BORDIGA.

Procuration : Jean-Claude ROUGON a donné procuration à Maurice CŒUR. Nathalie MECHIN a donné procuration à Christelle MAEHLER. Christophe CŒUR a donné procuration à Cécile FAURE, Sandrine DE AGOSTINI a donné procuration à Valérie BORDIGA.

Le quorum étant réuni, la séance, présidée par madame Christelle MAEHLER, maire, est ouverte à 20h30. Madame le maire propose Julien NANTAS comme secrétaire de séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal a validé à l'unanimité le dernier compte rendu de la séance du 09 avril 2019. Madame Nathalie MECHIN est arrivée à 20h57, mais a pu participer au vote de la première délibération car elle avait donné une procuration.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2019

Une enveloppe de 5.450,00 € a été voté au budget principal 2019, afin d'attribuer des subventions aux différentes associations dont ci-joint le détail :

- | | |
|--|------------|
| • Les restos du cœur | 250,00 € |
| • Association Trois Châteaux | 100,00 € |
| • Amicale des pompiers de GAP | 150,00 € |
| • Amicale des pompiers de GANDIERE | 150,00 € |
| • Association Jarjays Animation | 1.000,00 € |
| • La prévention routière | 100,00 € |
| • Association "Tous en selle avec Manon" | 300,00 € |
| • La coopérative scolaire | 2.700,00 € |
| • Autres subventions | 700,00 € |

Le conseil a délibéré à l'unanimité.

ARRET DU PROJET DU PLU – BILAN DE LA CONCERTATION : Le projet de révision du PLU a débuté le 28 septembre 2015 par une délibération définissant les modalités de sa révision. S'en sont suivies plusieurs réunions et concertation avec la population et des moyens d'informations utilisés (affichage, insertion dans le bulletin municipal). A ce jour, le conseil décide

d'approuver le bilan de la concertation, d'arrêter le projet du PLU, de mandater le maire pour la réalisation de la suite de la procédure, à savoir : soumettre le projet de plan arrêté pour avis, mettre en œuvre et réaliser l'enquête publique du PLU. Le conseil a délibéré à 7 voix pour et 4 contre (Jean-Claude ROUGON, Maurice CŒUR, Cécile FAURE et Christophe CŒUR).

QUESTIONS DIVERSES

- Depuis le mois d'avril, il y a eu 3 ateliers informatique avec 9 inscrits, organisés par la bibliothèque de Jarjayes.
- Une famille quitte la commune pour s'installer à Châteauevieux. Les parents souhaitent que leur fille reste scolarisée sur l'école de Jarjayes. Madame le maire a rencontré monsieur le maire de Châteauevieux qui a accepté de payer des frais de scolarité n'ayant pas d'école sur sa commune.
- Un devis sera demandé à des entreprises afin de refaire le drain situé au niveau de la réserve incendie sur la propriété de madame Garagnon.
- Kévin Oss a demandé à madame le maire si le hall de l'école pourrait lui être mis à disposition, à titre gratuit, pour les répétitions de la chorale. Une délibération sera mise au vote lors du prochain conseil afin de pouvoir établir une convention.
- Le 13 mai a eu lieu une réunion d'information à Tallard sur le Réseau d'Aide Spécialisé pour les Enfants en Difficulté (RASED). Une proposition de convention entre les communes bénéficiant de ce réseau a été évoquée, afin de partager les frais de fonctionnement. En effet, jusqu'à présent, c'est la commune de Tallard qui supportait ces frais.
- La canalisation d'eau potable, au lieu-dit « Saint Pierre », va devoir subir des travaux. La société VEOLIA a établi un devis pour un montant de 4.956,00 € TTC. La commune est en attente du devis de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon Val d'Avance pour la canalisation du Devezet.
- En vue du passage du Tour de France sur la commune le 24 juillet prochain, madame le maire a assisté à plusieurs réunions en Préfecture.

La séance est levée à 22h05.

Nous vous rappelons que les Conseils Municipaux sont publics.
Les comptes-rendus des réunions sont affichés 8 jours maximum après chaque réunion.
Ces documents sont également en libre consultation en mairie.

Infos pratiques

Vous souhaitez recevoir ce petit journal par mail ?
Laissez vos coordonnées à l'adresse : mairie.jarjayes@wanadoo.fr

Mairie de Jarjayes

Tél : 09 61 24 30 27
mairie.jarjayes@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public

Le lundi de 9 h 00 à 12 h 00
et de 14 h 00 à 17 h 00
Le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00
et de 14 h 00 à 17 h 30
Le jeudi de 14 h 00 à 18 h 30

Permanence du Maire

Tous les jeudis de 18 h 00 à 19 h 00

Etat Civil

Naissance :

- Charlie FAUCHERAND le 26/11/18

Mariage :

- Delphine LEWIT et Eric ESTACHY le 1/12/18

Décès :

- Henriette POUPON née BRISSON le 16/01/19
- Marin BERTRAND le 2/03/19
- Emilie ALLEMAND née BALDOIN le 28/03/19

Horaires déchetterie des Piles

Lundi, mercredi, vendredi et samedi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (18 h en été)
Mardi et jeudi de 14 h à 17 (18 h en été).

Le ramassage
des encombrants volumineux
Renseignement au 04 92 54 27 29.

Numéros de téléphone utiles

VEOLIA :
En cas de problème d'eau, vous pouvez contacter le
08 11 900 700

ERDF / ENEDIS :
Dépannage 09 72 67 50 05



SAMU



Police
Gendarmerie



Pompiers



Toutes
urgences

